

REPUBLIQUE DU BURUNDI



MINISTRE DU COMMERCE, DU TRANSPORT, DE L'INDUSTRIE ET DU
TOURISME



**PROJET D'APPUI VERS LA TRANSITION A LA MOBILITE ELECTRIQUE
AU BURUNDI**

**TERMES DE RÉFÉRENCES POUR LE RECRUTEMENT D'UN
CONSULTANT OU BUREAU D'ETUDES CHARGÉ
D'ÉLABORER UNE POLITIQUE ET UNE STRATÉGIE
NATIONALE SUR LA MOBILITÉ ÉLECTRIQUE AU
BURUNDI, UNE STRATEGIE NATIONALE DE GESTION
DES BATTERIES ET DES VEHICULES ELECTRIQUES EN
FIN DE VIE, AINSI QU'UNE ETUDE SUR LES MODELES
ECONOMIQUES EN MOBILITE ELECTRIQUE**

Termes de références pour le recrutement d'un Consultant ou d'un Bureau d'Etudes, chargé d'élaborer une Politique et une Stratégie Nationale sur la Mobilité électrique au Burundi, une Stratégie nationale de gestion des batteries et des véhicules électriques en fin de vie, ainsi qu'une étude sur les modèles économiques en mobilité électrique

0. PREAMBULE

Le Gouvernement du Burundi a bénéficié du Fonds pour l'Environnement Mondial (GEF), un financement pour le « **Projet d'Appui vers la Transition à la Mobilité Electrique au Burundi** », à travers un Accord de Partenariat signé le 21 décembre 2023, entre le Ministère du Commerce, du Transport, de l'Industrie et du Tourisme (MCTIT), « **Agence de mise en œuvre du Projet** » et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), « **Agence d'Implémentation du Projet** », dans le cadre du Programme mondial pour soutenir les pays vers la transition à la Mobilité Electrique.

Il se propose d'utiliser une partie des fonds pour effectuer les paiements au titre des prestations d'un Consultant ou d'un Bureau d'Etude chargé d'élaborer une Politique et une Stratégie Nationale sur la Mobilité électrique au Burundi, la Stratégie nationale de gestion des batteries et des véhicules électriques en fin de vie, ainsi qu'une étude sur les modèles économiques en mobilité électrique, pour le compte du Ministère du Commerce, du Transport, de l'Industrie et du Tourisme de la République du Burundi.

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

A l'heure actuelle, le transport routier représente 17% de l'énergie mondiale des émissions de dioxyde de carbone et 10% des émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES). Il est également responsable de jusqu'à 90% de la pollution de l'air. Dans ces conditions, nos villes perdent la vitalité et la facilité des déplacements préférés des citoyens, des visiteurs et des investisseurs également.

Une transition mondiale vers une mobilité à émissions faibles ou nulles est essentielle pour respecter les engagements internationaux en matière de climat, y compris l'Accord de Paris sur le climat de 2015. Actuellement, le secteur des transports est globalement responsable d'environ un quart des émissions de dioxyde de carbone liées à l'énergie et devrait atteindre un tiers d'ici 2050.

Le parc automobile mondial devrait doubler d'ici 2050, et presque toute cette croissance aura lieu dans les pays à revenu faible ou intermédiaire. D'ici 2050, deux voitures sur trois se trouveront dans les pays en développement. Cela signifie que pour atteindre les objectifs climatiques mondiaux, il faudra passer à une mobilité à Zéro émission dans tous les pays, y compris ceux à revenu faible ou intermédiaire.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord de Paris, le Burundi a élaboré et a mis en œuvre une Contribution Déterminée au niveau National (CDN) édition 2020 – 2025 où

la promotion des véhicules électriques pour le transport en commun a été proposée en vue de réduire de 12,61 % de ses émissions de Gaz à Effet de Serre d'ici 2030 avec l'objectif conditionnel. L'objectif du projet est de réduire les émissions des GES du transport routier urbain et faciliter le transit vers la mobilité urbaine durable des passagers au Burundi en mettant l'accent sur l'électrification du transport.

Le Projet GEF comprend quatre composantes :

- **Composante 1** : « *Institutionnalisation de mobilité électrique bas carbone* ». Le résultat de cette composante : le Gouvernement mettra en place un cadre institutionnel et adoptera une stratégie sensible au genre pour la promotion de la mobilité électrique bas carbone au Burundi
- **Composante 2** : « *Suppression des obstacles à court terme grâce à des démonstrations de mobilité électrique à faible émission de carbone* ». Comme résultat, la démonstration des véhicules électriques apporte la preuve de leur durabilité technique, financière et environnementale, permettant aux acteurs publics et privés de planifier le développement de la mobilité électrique à faible émission de carbone.
- **Composante 3** : « *Préparer à la mise à l'échelle et à la réplique de la mobilité électrique à faible émission de carbone* ». Comme résultat, le Gouvernement adopte des réglementations, des normes techniques et des politiques fiscales et autres et approuve des plans de financement pour accélérer l'introduction des véhicules électriques au Burundi.
- **Composante 4** : « *Durabilité environnementale à long terme de la mobilité électrique à faible émission de carbone* ». Comme résultat : le Gouvernement adopte des réglementations de gestion de fin de vie des véhicules électriques et les batteries, et approuve les recommandations sur l'intégration des énergies renouvelables pour soutenir la durabilité environnementale à long terme de la mobilité électrique au Burundi.

2. OBJECTIF DE LA MISSION

2.1. Objectif global

Dans le cadre des réformes du secteur des transports initiés par le Gouvernement du Burundi, en concertation avec les partenaires au développement, le Ministère du Commerce, du Transport, de l'Industrie et du Tourisme souhaite élaborer une Politique et une Stratégie nationale sur la mobilité électrique sensible au genre pour le Burundi (composante 1 du projet), une Stratégie nationale de gestion des batteries et des véhicules électriques en fin de vie, ainsi qu'une étude sur les modèles économiques applicables en mobilité électrique (composante 3 du projet).

La prestation est subdivisée en deux lots :

- (i) Lot n° 1 : l'élaboration d'une Politique nationale de mobilité électrique sensible au genre pour le Burundi ainsi qu'une Stratégie de sa mise en œuvre ;

- (ii) Lot n° 2 : l'élaboration d'une stratégie nationale de gestion des batteries et des véhicules électriques en fin de vie, ainsi qu'une étude sur les modèles économiques applicables en mobilité électrique.

2.2. Objectifs spécifiques

L'objectif spécifique de la mission consiste à :

- Produire un document de Politique nationale de mobilité électrique sensible au genre pour le Burundi à horizon 2025-2040 (produit 1.2) ainsi qu'un document de Stratégie de sa mise en œuvre ;
- Produire un document de Stratégie nationale de gestion des batteries et des véhicules électriques en fin de vie ;
- Produire un document d'une étude sur les modèles économiques applicables en mobilité électrique, comprenant entre autres :
 - une proposition d'un cadre fiscal et réglementaire ainsi que des normes et standards techniques sur les véhicules électriques (VE) et les infrastructures de recharge pour appuyer le développement de la mobilité électrique au Burundi (produit 3.1) ;
 - des propositions de plans d'affaires et des schémas de financement, ainsi que des directives d'approvisionnement pour favoriser l'investissement dans les VE et les infrastructures de recharge (produit 3.2).
 - des supports de formation sur le nouveau cadre fiscal et réglementaire et sur les normes et standards techniques élaborés à destination des parties prenantes nationales

3. LIVRABLES ET RESULTATS ATTENDUS

Le consultant ou le bureau d'étude devra produire un ensemble de livrables intermédiaires et finaux relatifs aux éléments mentionnés ci-dessus. Ceux-ci sont détaillés ci-dessous, par composante / produit du projet.

Livrables spécifiques attendus sous la composante 1 :

Produit 1.2 : Une politique et une stratégie nationale sur la mobilité électrique sensible au genre est élaborée et formellement proposée.

- ✓ **Livrable 1.2.1** (*livrable intermédiaire*) : Analyse de faisabilité de l'électrification des flottes (avec un accent mis sur les 2-3 roues électriques, les transports publics, les flottes institutionnelles et d'entreprise) qui soit sensible au genre, comprenant l'élaboration de scénarios d'électrification à horizon 2035-2040.
- ✓ **Livrable 1.2.2** (*livrable intermédiaire*) : Proposition d'un scénario pour un système national de réseau de recharge de VE (zones urbaines et rurales), comprenant des options de production d'électricité renouvelable hors réseau.

- ✓ **Livrable 1.2.3** (*livrable intermédiaire*) : 1^{ère} ébauche de la politique et la stratégie nationale sur la mobilité électrique sensible au genre au Burundi à horizon 2025-2040 [pour diffusion aux fins de consultation et de validation par les parties prenantes]
- ✓ **Livrable 1.2.4** (*livrable final*) : Versions finales de la politique et la stratégie nationale sur la mobilité électrique sensible au genre du Burundi à horizon 2025-2025 [pour soumission au gouvernement par le MCTIT en vue de l'adoption]
- ✓ **Livrable 1.2.5** : Proposition réglementaire d'intégration des 3-roues électriques dans le cadre réglementaire et opérationnel des transports publics à Bujumbura et en zones urbaines.

Produit 1.3 : Les principales parties prenantes sont formées à travers les activités du Programme Mondial de Mobilité Electrique et à travers l'engagement du secteur privé, et les principales parties prenantes nationales sont sensibilisées à la mobilité électrique.

- ✓ **Livrable 1.3.7** : Supports de formation sur les nouvelles mesures fiscales, réglementations et normes techniques élaborées, à destination des parties prenantes nationales (fonctionnaires, décideurs publics et privé, etc.)

Livrables spécifiques attendus sous la composante 3 :

Produit 3.1 : Des politiques fiscales, des réglementations et des normes techniques sont élaborés et proposés officiellement pour encourager l'adoption de la mobilité électrique.

- ✓ **Livrable 3.1.1**: Mise à jour de la réglementation sur l'autorisation des services de transport public à Bujumbura.
- ✓ **Livrable 3.1.2** : Elaboration de règlements et normes techniques pour l'importation de VE neufs et d'occasion, (pour les 2 et 3 roues, voitures, camionnettes, minibus et bus électriques).
- ✓ **Livrable 3.1.3** : Préparation d'une réforme du cadre fiscal sur l'achat et la vente de véhicules, comprenant les taxes à l'importation, les droits d'immatriculation et les taxes et prélèvements imposés sur les matériaux et produits nécessaires à la fabrication et à l'assemblage des VE (pour les 2 et 3 roues, voitures, camionnettes, minibus et bus électriques).
- ✓ **Livrable 3.1.4** : Préparation d'une réforme du cadre réglementaire du secteur de l'électricité pour les VE, comprenant les normes / règles de sécurité pour les infrastructures de recharge des VE ainsi que pour la vente au détail d'électricité par les fournisseurs de services de recharge.
- ✓ **Livrable 3.1.5** : Compte-rendus sur les différentes consultations des parties prenantes nationales sur les réformes réglementaires (1 compte-rendu par atelier)

Produit 3.2 : Des propositions de plans d'affaires, des mécanismes financiers et de lignes directrices en matière d'achats / approvisionnement pour les flottes de véhicules électriques et les infrastructures de recharge sont élaborés.

- ✓ **Livrable 3.2.1** : Préparation d'un rapport avec des propositions de plans d'affaires pour l'électrification des flottes publiques et privées (comprenant les 2 et 3 roues, voitures électriques, fourgonnettes, minibuses et bus) au Burundi [*en vue de présentation / discussion avec les parties prenantes nationales intéressées lors d'un atelier*]
- ✓ **Livrable 3.2.2** : Préparation de lignes directrices sur les achats / approvisionnements de VE pour les opérateurs privés ou publics de flottes de VE (2 ou 3 roues électriques et/ou autres type de VE) au Burundi [*en vue de présentation / discussion avec les parties prenantes nationales intéressées lors d'un atelier*]
- ✓ **Livrable 3.2.3** : Préparation d'un rapport sur des propositions de mécanismes financiers permettant de répondre à la demande et l'offre sur le marché des 2 et 3 roues électriques et des autres types de VE au Burundi [*en vue de présentation / discussion avec les parties prenantes nationales intéressées lors d'un atelier*]

4. DUREE DE LA MISSION

La mission est estimée à approximativement 80 jours-hommes étalés sur une période d'environ 6 mois, à compter de la date de signature du contrat.

5. LANGUES

Les documents à produire (quatre copies originales pour chaque document) doivent être en Français. La version électronique est obligatoire pour chaque document.

6. METHODOLOGIE

Le consultant ou le bureau d'étude proposera une approche méthodologique qui sera approuvée par le MCTIT.

7. PARTICIPATION A LA SOUMISSION

La participation à ce marché est ouverte nationale et/ou internationale, à égalité de conditions, à tous consultants ou bureaux (maisons) d'études, participant à titre individuel ou par groupement et possédant des capacités juridiques et techniques nécessaires pour l'exécution de cette mission.

Le MCTIT invite ainsi les consultants ou les bureaux d'étude intéressés à soumettre des propositions techniques et financières en vue de l'élaboration des 4 documents énumérés au point 2 ci-haut.

8. COMPOSITION DU DOSSIER ET SOUMISSION

Le dossier de soumission doit comprendre (i) une *proposition technique* et (ii) une *proposition financière*. Ces deux propositions doivent être envoyées par courriel électronique avec comme sujet « *Candidature au poste de Consultant ou Bureau*

d'Etudes chargé d'élaborer une Politique et une Stratégie nationale de la Mobilité électrique au Burundi, une Stratégie nationale de gestion des batteries et des véhicules électriques en fin de vie, ainsi qu'une étude de modèles économiques sur la mobilité électrique ».

L'adresse e-mail est la suivante : mincommerce@mctit.gov.bi avec copies à pinizigi@gmail.com et nyandwiedouard@gmail.com

Composition de la proposition technique :

a) Documents administratifs :

- Habilitation du signataire à engager le soumissionnaire en cas de groupements ;
- Accord d'association notarié en cas de groupement ;
- Acte d'engagement authentifié du groupement à rester solidaire pendant toute la durée de la mission ;
- Pour les soumissionnaires locaux, une copie du Certificat d'Immatriculation Fiscale (NIF), il est aussi exigé à chaque soumissionnaire en cas de groupement local ;
- Pour les soumissionnaires étrangers, ils doivent montrer le document authentifiant l'enregistrement au Registre de Commerce du pays d'origine ;
- Une attestation de non redevabilité aux impôts et taxes, valide et délivrée par l'Autorité habilité (au Burundi = OBR) est exigée pour les soumissionnaires locaux ;
- L'adresse physique et électronique du soumissionnaire

b) Documents techniques :

- Une lettre de soumission de la proposition technique ;
- Une proposition technique, comprenant :
 - Une présentation du Soumissionnaire : organisation et expérience
 - La compréhension de la mission
 - Observations du soumissionnaire sur les termes de références
 - Description de la méthodologie
 - Un plan de travail et calendrier des activités
- La composition de l'équipe et les responsabilités de ses membres ;
- Les CV pour le personnel clé proposé, signés par les propriétaires, les copies des diplômes / certificats et au moins deux attestations de services rendus par chacun dans le domaine d'élaboration de politiques et stratégies ;

Composition de la proposition financière :

- Une lettre de soumission de la proposition financière ;
- L'estimatif des coûts des services et détail y relatif.
- A noter que si le soumissionnaire n'a pas de représentation au Burundi, la proposition financière devra considérer les couts d'au moins 3 missions au pays durant la prestation pour participer aux ateliers de consultation / validation sur les livrables clés.

La lettre du soumissionnaire par courriel sera adressée à : « **Son Excellence la Ministre du Commerce, du Transport, de l'Industrie et du Tourisme** » aux adresses électroniques mentionnées ci-haut.

9. QUALIFICATIONS DU SOUMISSIONNAIRE

Le Consultant (ou Firme) devra aligner les experts ayant les qualifications et expériences suivantes :

a) Chef de mission : expert dans le domaine du transport

- Un diplôme universitaire en ingénierie des transports, mécanique, électrique, ou équivalent.
- Une expérience solide dans l'élaboration des plans, des stratégies et politiques dans le domaine des transports routiers urbains (cadre réglementaire, fiscal, standards / normes, financement, etc.) y compris les technologies de mobilité électrique.
- Une expérience antérieure en matière de politiques de transports routiers urbains au Burundi ou dans un autre pays d'Afrique de l'Est sera un atout.

b) Un expert économiste

- Un diplôme universitaire en économie / financement des transports ou équivalent
- Une expérience et des connaissances avérées dans l'élaboration des politiques et stratégies de développement.

c) Un expert juriste.

- Un diplôme universitaire en droit ou équivalent
- Une expérience dans le secteur judiciaire, avec des connaissances avérées dans l'élaboration des politiques, des stratégies, des textes réglementaires, etc.

d) Un spécialiste en sciences de l'environnement

- Un diplôme universitaire en sciences de l'environnement ou équivalent ;
- Une expérience avérée dans le domaine de gestion des déchets électriques et électroniques ;
- Connaissances des techniques dans l'élaboration des documents stratégiques.

e) Un expert en électromécanique

- Diplôme universitaire en électromécanique
- Une expérience solide sur les études du domaine mécanique
- Une connaissance avérée en mobilité électrique

Tous ces experts doivent maîtriser **l'anglais** et le **français** (parlé et écrit) et capables de tenir et faire des présentations en ces deux langues.

10. CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES

L'évaluation portera sur l'Offre technique et l'Offre financière.

L'Offre Technique devra comprendre :

- La compréhension du mandat telle que décrite dans les termes de référence ;
- La méthodologie proposée pour l'accomplissement de la tâche demandée ;
- Le plan de travail, l'organisation et le chronogramme des activités tenant compte de la durée de la mission ;
- Le personnel aligné et leurs cahiers de charges respectifs en tenant compte de l'expérience et des compétences ;
- Les références techniques : des copies des PV de réception des travaux déjà réalisés sont exigées.

L'Offre financière devra contenir :

- L'estimation des coûts globaux de services ;
- Les détails des coûts d'exécution de la mission.

11. DATE LIMITE DE DEPOT DU DOSSIER

La date limite d'envoi électronique des dossiers est fixée le vendredi 01 / 11 /2024 à 16:00, heure locale.

Fait à Bujumbura, le 17 / 10 / 2024

Unité de Gestion du PATMEB